

# Continuité écologique sur les digues

Le Syndicat de rivière Chassezac a organisé ce mercredi 5 avril une réunion de présentation des aménagements assurant la continuité écologique autour de trois ouvrages : le seuil du Plot, la digue de Ganivay et la digue de Vompdes. Outre le président Gérard Gsegner et les élus, on notait la présence d'Emmanuelle Faure, chargée de mission, de la Chambre d'agriculture, de la Frapna, de la Fédération de pêche, et de nombreux usagers des canaux d'irrigation. Charles Monneret, du bureau d'études Dynamique Hydro a rappelé l'obligation de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation sur la continuité écolo-

gique et le débit réservé. Il a exposé différents scénarios prenant en compte la circulation des poissons, le passage des sédiments naturels, et le débit réservé. « Le Syndicat mène cette étude dans la plus large concertation pour qu'elle débouche sur des solutions acceptées par tous, et préservant les usages existants, dont l'irrigation des terres agricoles », a précisé Gérard Gsegner.

Trois solutions sont envisageables pour la prise d'eau du Plot : maintien du fonctionnement actuel, avec aménagement d'un vannage ; reconstruction de l'ouvrage en dur et aménagement d'une passe à poissons ; arrêt des colmatages

et maintien du potentiel d'irrigation par un pompage. Pour la digue de Ganivay, une rivière de contournement rive gauche pourrait être envisagée. Pour la digue de Vompdes, différentes passes à poissons sont proposées, ainsi qu'un pompage pour l'irrigation. On pourrait également supprimer la digue et prolonger le canal jusqu'à la digue de Ganivay. Les irrigants demandent que soit étudiée l'hypothèse de remplacement des canaux par un réseau d'irrigation, plus facile d'utilisation et consommant moins d'eau. Ces travaux pourraient coûter 550 000€ HT, non compris les frais annexes.

Marc PLOSSARD



Le président Gsegner avec Emmanuelle Faure et Charles Monneret.